

Note de synthèse de la réunion du conseil
municipal

Séance du 14 avril 2022

Date de convocation : 08/04/2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 14 mars 2022
2. Création des autorisations de programme
3. Approbation des comptes de gestion 2021
4. Vote du compte administratif de 2021 du budget principal et des budgets annexes
5. Affectation des résultats
6. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2022
7. Budget primitif 2022
8. Transfert des VRD du lotissement « Les Deux Ruelles » vers le budget principal
9. Convention DECI – parcelle ZA 85
10. Informations et questions diverses

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

02-CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (N°017)

Les autorisations de programme (AP) constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements.

Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant au conseil municipal d'inscrire, pour une durée déterminée, la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération.

Ce dispositif permet d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement payées dans l'année. Les dispositions comptables et budgétaires prévoient que les AP doivent être votées à chaque étape budgétaire.

La commune de Chaniers s'est engagée dans un programme de construction d'une nouvelle école qui sera financé en investissement sous forme de tranches sur plusieurs budgets entre 2022 et 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la création des autorisations de programme et de valider l'opération de la nouvelle école telle que présentée ci-dessous :

Proposition Autorisation de Programme				
Construction nouvelle Ecole	2022	2023	2024	2025
Total estimatif : 9 500 000,00 € TTC	600 000,00	3 775 000,00	4 465 000,00	660 000,00

04- Approbation des comptes de gestion 2021 du comptable public (N°018)

(Voir annexes 3)

Il est présenté au conseil municipal le budget primitif, les budgets annexes de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal doit :

- 1°) Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuer sur la comptabilité de valeurs inactives.

03- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES(N°019)

Présentation des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

(Détails du CA en pièce jointe – annexes 1 et 2)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	638 574,06	364 644,04			273 930,02
Opérations de l'exercice	2 312 848,05	3 002 257,35	942 980,45	787 895,86	3 255 828,50	3 790 153,21
Totaux	2 312 848,05	3 640 831,41	1 307 624,49	787 895,86	3 255 828,50	4 064 083,23
Résultats de 2021	-	1 327 983,36	519 728,63	-		808 254,73
Restes à réaliser	-	-	498 544,62	136 080,40	362 464,22	
Totaux cumulés	2 312 848,05	3 640 831,41	1 806 169,11	923 976,26	4 119 017,16	4 564 807,67
résultats définitifs		1 327 983,36	882 192,85			445 790,51

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	98 235,97	-	26 698,02		124 933,99
Opérations de l'exercice	63 705,01	21 351,34		7 804,00	63 705,01	29 155,34
Totaux	63 705,01	119 587,31	-	34 502,02	63 705,01	154 089,33
Résultats de 2021		55 882,30		34 502,02		90 384,32
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	63 705,01	119 587,31	-	34 502,02	63 705,01	154 089,33
résultats définitifs		55 882,30		34 502,02		90 384,32

Budget Annexe Immeuble Alienor

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	-	38 665,42		38 665,42	-
Opérations de l'exercice	38 665,42	38 665,42	38 665,42	38 665,42	77 330,84	77 330,84
Totaux	38 665,42	38 665,42	77 330,84	38 665,42	115 996,26	77 330,84
Résultats 2021	-	-	38 665,42	-	38 665,42	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	38 665,42	38 665,42	77 330,84	38 665,42	115 996,26	77 330,84
Résultats définitifs			38 665,42		38 665,42	

Budget Annexe Les Forgerons

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	82 975,00	308 224,52		225 249,52	
Opérations de l'exercice	312 803,84	229 828,84	18 658,47	308 224,52	331 462,31	538 053,36
Totaux	312 803,84	312 803,84	326 882,99	308 224,52	556 711,83	538 053,36
Résultats de 2021			18 658,47	-	18 658,47	-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	312 803,84	312 803,84	326 882,99	308 224,52	556 711,83	538 053,36
résultats définitifs			18 658,47		18 658,47	

Budget Annexe Deux Ruelles

Le conseil municipal doit constater pour la comptabilité principale et pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de gestion au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il doit reconnaître la sincérité des restes à réaliser et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

05- AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022(N°020)

(Annexe 4)

Budget principal

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 327 983.36 €,

Constatant qu'il apparaît un solde d'exécution négatif de la section d'investissement s'élevant à 519 728.63 € et un besoin de financement des restes à réaliser s'élevant à 362 464.22 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Considérant que le budget de 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement ligne (021) d'un montant de 758 508 €,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Le conseil municipal doit autoriser l'affectation de ce résultat de la façon suivante :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) 882 192.85 €,
- excédent de fonctionnement reporté (002 au BP 2022) 445 790.51 €.

06- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 (N°021)

(Annexe 5)

Le conseil municipal est invité à voter les taux d'imposition des taxes directes pour 2022. La Direction Générale des Finances Publiques a notifié le montant des bases prévisionnelles des impositions directes locales (état n°1259 COM).

Cet état est pré-rempli par les services fiscaux et transmis par envoi dématérialisé par les services de la direction générale des finances publiques. Cette notification des états 1259 doit intervenir chaque année au plus tard le 31 mars pour permettre aux collectivités de voter les taux et les budgets au plus tard le 15 avril.

Pour rappel, la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 prévoit qu'en remplacement de la taxe habitation, les communes percevront à partir de 2021 la part départementale de taxe sur le foncier bâti complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur (neutralisation des sur ou sous compensations).

Il est proposé de maintenir les taux communaux appliqués depuis 2014, en ajoutant à la taxe pour le foncier bâti le taux du département (21,50%).

Le conseil municipal doit donner un avis sur la proposition suivante :

Foncier bâti.....44,37 % (soit 22,87% de taux communal + 21,50% de taux départemental)

Foncier non bâti45.35 %

07- BUDGET PRIMITIF 2022 (N°022)

(Annexes 6 et 7)

Budget principal

Dépenses		
011 – Charges à caractère général		772 020,00
012 – Charges du personnel		920 000,00
014 – Atténuation de produits		538 121,00
65 – Autres charges de gestion courante		198 305,00
66 – Charges financières		44 000,00
67 – Charges exceptionnelles		1 000,51
68- Dotation provisions semi-budgétaires		8 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section		86 981,00
022 – Dépenses imprévues		0,00
023 – Virement sur la section d'investissement		771 208,00
TOTAL		3 339 635,51

Recettes		
	70 – Produits services et domaines	15 550,00
	73 – Impôts et taxes	1 900 632,00
	74 – Dotations, subventions, participations	906 513,00
	75 – Autres produits de gestion	33 100,00
	76 – Produits financiers	50,00
	77 – Produits exceptionnels	25 100,00
	013 – Atténuation de charges	12 900,00
	002 – Excédent antérieur reporté	445 790,51
	TOTAL	3 339 635,51
Section d'Investissement		
Dépenses		
	<i>Opérations réelles</i>	
	16 – Emprunts et dettes assimilés	153 500,00
	2031 – Etudes nouvelle ecole / DECI/ voirie	646 000,00
	2046 – Attribution compensation CDA	9 000,00
	20421 – Subvention amélioration habitat	18 400,00
	21 – Immobilisations corporelles (terrains, matériel, mobilier...)	565 000,00
	260 - Opération d'aménagement Av Charles de Gaulle	25 000,00
	266- Travaux voirie 2022	250 000,00
	267- Opération d'aménagement Eglise	237 000,00
	268- Bâches et bornes défense incendie	70 000,00
	<i>Opération d'ordre</i>	
	041 – Opérations patrimoniales	222 700,00
	001- Solde d'excusion 2021	519 728,63
	<i>Restes à réaliser n-1</i>	498 544,62
	TOTAL	3 214 873,25
Recettes		
	<i>Opérations réelles</i>	
	16 – Emprunts et dettes assimilés	653 379,00
	10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 017 192,85
	165 - Dépôts et cautionnements	1 500,00
	13 – Subventions d'investissement	5 932,00
	21 - immobilisations corporelles	181 900,00
	024 – Produits de cessions	138 000,00
	021 – Virement de la section de fonctionnement	771 208,00
	<i>Opération d'ordre</i>	
	040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	86 981,00
	041 – Opérations patrimoniales	222 700,00
	<i>Restes à réaliser n-1</i>	136 080,40
	TOTAL	3 214 873,25

Pour le budget annexe Immeuble Aliénor d'Aquitaine :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 82 336,30€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 44 306,02€.

Pour le budget annexe du lotissement des Forgerons :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 38 665,42€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 77 330,34€.

Pour le budget annexe du Lotissement des Deux Ruelles :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 40 393,47€.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 40 241,94€.

Le conseil municipal doit adopter :

- chapitre par chapitre, le budget primitif de l'exercice 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement,
- les budgets primitifs annexes de l'exercice 2022.

08- TRANSFERT DES VRD DU LOTISSEMENT « LES DEUX RUELLES » VERS LE BUDGET PRINCIPAL (N°023)
--

Le lotissement « Les deux ruelles » a été créé en 2017 sur un budget annexe. A ce jour, les travaux d'aménagement de ce lotissement sont achevés.

Il donc est proposé au conseil municipal d'intégrer les voies et réseaux divers du lotissement dans l'actif du budget de la commune bien que le budget annexe ne soit pas clôturé puisqu'il reste un lot à vendre.

Le transfert se fera à titre gratuit.

Le conseil municipal doit décider :

- de valider l'intégration de l'actif du lotissement « les deux ruelles » au budget principal de la commune, ainsi constitué et dont le détail est joint en annexe :

2151 - Voirie	189 900 €
21531 - Adduction d'eau	7 200 €
21534 - Réseau d'électrification	10 400 €
21538 - Autres (télécoms)	7 200 €
Total	214 700 € HT

- D'inscrire au budget primitif 2022 de la commune les écritures d'ordre non budgétaires qui découlent de la présente décision

En section d'investissement, au chapitre 041 :

R- 13248 – Fonction 8 : 214 700 €

D-2151 – Fonction 8 : 189 900 €

D-21531 – Fonction 8 : 7 200 €

D-21534 – Fonction 8 : 10 400 €

D-21538 – Fonction 8 : 7 200 €

- Au budget lotissement :

Les dépenses de voirie effectuées de 2018 à 2020 ont été prises en compte dans le calcul du prix de revient des terrains vendus et ont été sorties des stocks au fil des ventes.

En conséquence, seules les dépenses de voirie effectuées en 2021 et 2022 seront sorties des stocks par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Débit du compte 71355 chapitre 042 et crédit du compte 3555 chapitre 040, à hauteur de leur coût de revient HT.

Etat des dépenses des Voies et Réseaux Divers - financés sur le budget annexe du lotissement - à transférer à l'actif du budget principal de la commune				
Date mandat	Tiers	désignation	montant HT	montant TTC
04/10/2018	MG + architectes	étude viabilisation	4 050,00	4 860,00
22/02/2019	SUD OUEST SAPESO	annonce marché voirie	99,31	119,17
27/06/2019	SEC TP	marché VRD acpte 1	34 650,16	41 580,19
11/07/2019	Syndicat d'électrification	réseau télécom	3 482,26	4 178,71
11/07/2019	SEC TP	marché VRD acpte 2	76 664,60	91 997,52
06/08/2019	SEC TP	marché VRD acpte 3	42 164,53	50 597,44
08/11/2019	Syndicat d'électrification	pose 9 candélabres	5 650,29	5 650,29
08/11/2019	Syndicat d'électrification	modif 2 candélabres rue a.vieuille	1 546,04	1 546,04
08/11/2019	Syndicat d'électrification	préparation éclairage public	908,21	908,21
25/11/2019	Véolia	viabilisation du lotissement	7 120,91	8 545,09
11/03/2020	SEC TP	marché VRD acpte 4	24 080,50	28 896,60
15/12/2020	SEC TP	solde marché VRD avec avenant	8 091,40	9 709,68
16/04/2021	Syndicat d'électrification	pose 3 candélabres	2 285,76	2 285,76
06/10/2021	PANEL Pub	2 panneaux de rue	56,00	67,20
22/11/2021	Orange	réseau cuivre	1 560,00	1 872,00
04/02/2022	Orange	cablage fibre optique	2 090,00	2 508,00
			214 499,97	255 321,90

La commune de Chaniers a fait réaliser un diagnostic de la défense incendie par VEOLIA afin de vérifier la conformité avec la réglementation en vigueur :

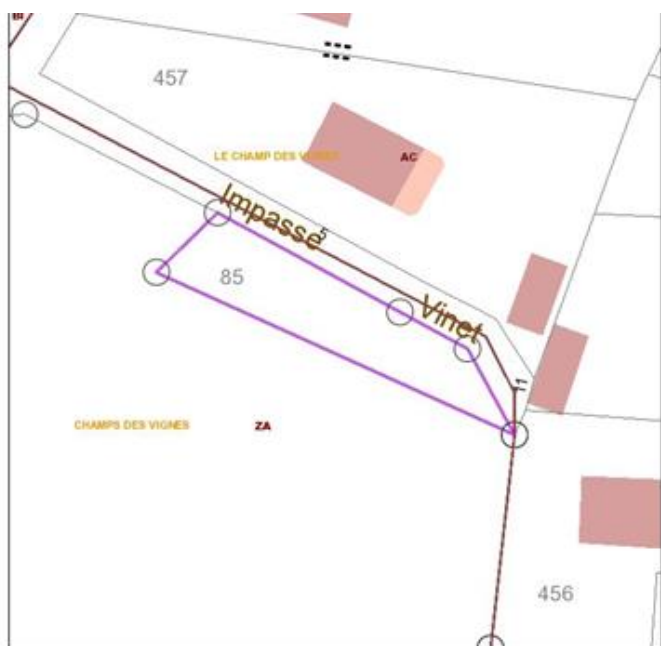
- Décret n°2015- 335 du 27 février 2015 relatif à la D.E.C.I.,
- Arrêté ministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la D.E.C.I.,
- Règlement départemental de D.E.C.I approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2017 et notamment son chapitre 4-3.

Suite à la remise du Schéma communal de Défense Extérieure contre l'incendie (SCDECI), il est proposé des aménagements pour développer une DECI adaptée, rationnelle et efficiente.

Lors du dernier conseil municipal il a été validé deux conventions pour l'installation des bâches incendies sur les parcelles ZR15 et AB106.

Il y a lieu d'en ajouter une convention pour la parcelle ZA 85 (Champ de Vignes). Il est donc proposé de signer une convention avec l'Association foncière de remembrement (AFR), propriétaire de ce terrain.

Le conseil municipal doit autoriser M le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain avec l'AFR pour l'implantation de bâches incendie.



10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES
--

- Décisions du Maire

2022-004	Décision de préempter la parcelle AE n°230
----------	--

- Questions diverses :